

Benfeld, le 04 avril 2025

Nos références :
Philippe GRUSSENMEYER
03.88.58.19.38
Philippe.grussenmeyer@cc-erstein.fr

**à l'attention des conseillers communautaires des
communes membres**
(titulaires et suppléants)

Benfeld
Bolsenheim
Boofzheim
Daubensand
Diebolsheim
Erstein
Friesenheim
Gerstheim
Herbsheim
Hindisheim
Hipsheim
Huttenheim
Ichtratzheim
Kertzfeld
Kogenheim
Limersheim
Matzenheim
Nordhouse
Obenheim
Osthouse
Rhinau
Rossfeld
Sand
Schaeffersheim
Sermersheim
Uttenheim
Westhouse
Witternheim

CONVOCATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine séance du **Conseil Communautaire** qui se tiendra le

Mardi 15 avril 2025 à 19h00
à Benfeld
Hémicycle de la Maison intercommunale des Services

Vous trouverez, ci-joint, le dossier de séance dans lequel figure l'ordre du jour de cette réunion de Conseil.

Meilleures salutations.



Le Président,
Stéphane SCHAAL



Conseil Communautaire

43^{ème} séance

Maison Intercommunale des Services

Benfeld

15 avril 2025 – 19h

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Fonctionnement des instances
 1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025
 3. Information sur les décisions prises par le Bureau et le Président en application des délégations consenties par le Conseil Communautaire
 4. Etat annuel récapitulatif des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires
2. **RESSOURCES HUMAINES** – Création de postes
3. **RESSOURCES HUMAINES** – Transformation de postes
4. **FINANCES** – Approbation des Comptes de Gestion 2024
5. **FINANCES** – Approbation des Comptes Administratifs 2024
6. **FINANCES** – Affectation des résultats 2024
7. **FINANCES** – Fixation des taux d'imposition pour 2025
8. **FINANCES** – GEMAPI – vote du produit pour 2025
9. **FINANCES** – Adoption de la liste des subventions et contributions pour 2025
10. **FINANCES** – Adoption du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025
11. **FINANCES** - Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement pour 2025
12. **FINANCES** – Adoption du Budget Primitif principal 2025 et des BP annexes 2025
13. **FINANCES** - Mise à jour du plan de financement du Périscolaire « Château d'Eau » à Erstein

ECONOMIE- EMPLOI

14. **ECONOMIE** – Attribution d'une subvention à l'association AC:TIONS pour l'évènement « Route de l'Industrie »

CADRE DE VIE -DEVELOPPEMENT DURABLE

15. **DEVELOPPEMENT DURABLE** - Attribution d'une subvention à l'Amicale des Apiculteurs de Benfeld pour la lutte contre le frelon asiatique

SPORT ET PATRIMOINE

16. **SPORT** - Attribution d'une dotation de bons d'entrées gratuites pour le Centre Aquatique Intercommunal aux écoles du territoire

DIVERS

Ooo0ooo

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le QUINZE AVRIL à 19h09, Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison Intercommunale des Services, 1 rue des 11 Communes à Benfeld et le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHAAL, Président.

<u>Nombre de Conseillers titulaires en exercice :</u>	58
<u>Nombre de Conseillers titulaires absents :</u>	17
<u>Nombre de pouvoirs :</u>	12
<u>Nombre de suppléants présents :</u>	01
<u>Nombre de Conseillers présents :</u>	42

Présents (42) : Françoise BETZ, Brigitte BIMBOES, Jean-Jacques BREITEL, Christophe BREYSACH, Estelle BRONN, Céline CONTAL, Benoît DINTRICH, Caroline ECKENFELDER, René EGGERMANN, Audrey FRINDEL, Guillaume FORGIARINI (à partir du point 4), Nathalie GARBACIAK, Grégory GILGENMANN, Patrick GIRARD, Stéphanie GUIMIER, Monique HEILBRONN, Claude HERTRICH, Martine HEYM, Marianne HORNBY-GONIER, Marthe HURTER, Jean-Pierre ISSENHUTH, Vincent JAEGLI, Marie-Berthe KERN, Eric KLETHI, Daniel KOEHLER, Françoise KOPFF-HUBER, Arnaud HUSSELSTEIN (suppléant), Pascal NOTHISEN, Jean-Marie ROHMER, Philippe ROME, Stéphane SCHAAL, Rémy SCHENK, Denis SCHULTZ, Florence SCHWARTZ, Alain STENGER, Christian STRIEBEL, Anny SUR-RIEGEL, Annette WAGNER, Claude WEIL, Fernand WILLMANN, Jacky WOLFARTH, Florence ZEYSSOLFF.

Excusés donnant pouvoirs (12) :

Audrey KISTNER excusée donne pouvoir à Christian STRIEBEL
Caroline BRAUN excusé donne pouvoir à Martine HEYM
Aurélie STORCK excusée donne pouvoir à Claude HERTRICH
Bruno BARTHELME excusé donne pouvoir à Brigitte BIMBOES
Marie-Thérèse BREGAND excusée donne pouvoir à Daniel KOEHLER
Maïke DELOULE-HAMM excusé donne pouvoir à Benoît DINTRICH
Isabelle MISME excusée donne pouvoir à Françoise BETZ
Laurent JEHL excusé donne pouvoir à Christophe BREYSACH
Julien KOEGLER excusé donne pouvoir à Audrey FRINDEL
Stanis EKMAN excusé donne pouvoir à Guillaume FORGIARINI
Jean-Jacques KNOPF donne pouvoir à Jacky WOLFARTH
Adrien WELSCH donne pouvoir à Alain STENGER

Excusés et suppléés (01) :

Brigitte NEITER suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN

Absents excusés (01) :

Anne-Marie LUTZ (pouvoir inopérant à Christian FOUGOU)

Absents (03)

Philippe BRAUN
Christian FOUGOU
Steve JECKO

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – désignation d'un(e) secrétaire de séance

Sur proposition du Président,
Monsieur **Benoît DINTRICH** est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de la présente séance.

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025

Le Président demande s'il y a des questions sur le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025.
Aucune intervention n'étant formulée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 mars 2025.

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – Communication des décisions prises par le Président et le Bureau sur fondement des délégations consenties par le Conseil Communautaire

Le Président informe de la prise de décision suivante par le Bureau du 2 avril 2025 :

DELB 002-25 : Adoption des modifications des DHS suivantes :

Service	Lieu d'affectation	Fonction	Grade actuel	DHS actuelle	DHS nouvelle	Numéro du poste	Budget	Date d'effet
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Structure de Matzenheim	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	35h00	30h00	PT-00629	CCCE	1 ^{er} mai 2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Structure de Westhouse	Agent de restauration	Adjoint technique	35h00	30h00	PT-00543	CCCE	15 avril 2025

Point 1.4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – Etat annuel récapitulatif des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires

Conformément à l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'état annuel récapitulatif des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires sera présenté lors de la séance du Conseil Communautaire.

Fonction	Prénom Nom	Période	Montant brut annuel
Président	Stéphane SCHAAL	01/01/2024 au 31/12/2024	28 772,04 €
Vice-Président	Benoît DINTRICH	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Jacky WOLFARTH	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Marianne HORNY-GONIER	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Denis SCHULTZ	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Marie-Berthe KERN	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Eric KLETHI	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Jean-Jacques BREITEL	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Jean-Pierre ISSENHUTH	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Rémy SCHENK	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Laurent JEHL	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Julien KOEGLER	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Vice-Président	Alain STENGER	01/01/2024 au 31/12/2024	10 541,04 €
Conseiller Territorial SDEA	Denis SCHULTZ	01/01/2024 au 31/12/2024	4 611,96 €
Conseiller Territorial SDEA	Vincent JAEGLI	01/01/2024 au 31/12/2024	4 611,96 €
Conseiller Territorial SDEA	Grégory GILGENMANN	01/01/2024 au 31/12/2024	4 611,96 €

Point 2

RESSOURCES HUMAINES – Création de postes

M. DINTRICH expose que suite à des changements de situation administratives et à des besoins, des créations de postes sont proposées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M. DINTRICH,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les besoins de service nécessitent la création de postes

APPROUVE la création des postes suivants :

Grade	Catégorie	Poste	Nombre d'emplois	DHS	Date d'effet	Collectivité
Adjoint administratif	C	Assistante des marchés publics	1	35h00	1er mai 2025	Ville d'Erstein
Rédacteur	B	Secrétaire général de mairie	1	35h00	1er juin	Commune d'Osthouse
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	Directeur école de musique intercommunal	1	12h00	1er mai 2025	CCCE

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présentation délibération.

Point 3

RESSOURCES HUMAINES – Transformation de postes

M. DINTRICH expose qu'il s'agit d'opérer un ajustement du tableau des emplois de la collectivité visant à prendre en compte des modifications liées à l'évolution des métiers exercés par les agents.

Cela nécessite l'actualisation du tableau des emplois budgétaires par la mise en concordance du grade des agents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

APPROUVE la transformation du poste suivant :

Grade	Catégorie	Nouveau grade	Nombre d'emplois	DHS	Numéro du poste budgétaire	Date d'effet	Collectivité
Adjoint technique	C	Adjoint d'animation	1	30h00	PB-00735	22/04/25	CCCE

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Point 4

FINANCES – Adoption des Comptes de Gestion 2024

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2024, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget principal et des Budgets annexes de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. STENGER,

APPROUVE les comptes de gestion 2024 arrêtés aux chiffres suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

62300 - CC CANTON ERSTEIN COCE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 232 403,31	46 529 539,82	67 761 942,13
Titres de recette émis (b)	10 361 721,81	45 806 424,37	56 168 146,18
Réductions de titres (c)		484 335,67	484 335,67
Recettes nettes (d = b - c)	10 361 721,81	45 322 088,70	55 683 810,51
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 232 403,31	45 646 420,00	66 878 823,31
Mandats émis (f)	13 690 393,09	43 501 597,49	57 191 990,58
Annulations de mandats (g)	84 662,03	189 184,51	273 846,54
Dépenses nettes (h = f - g)	13 605 721,06	43 312 412,98	56 918 134,04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 009 675,72	
(h - d) Déficit	3 243 999,25		1 234 323,53

Résultats budgétaires de l'exercice

62382 - COCE CINEMA

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 624,30	243 570,00	309 194,30
Titres de recette émis (b)	6 544,30	180 455,14	186 999,44
Réductions de titres (c)		105,48	105,48
Recettes nettes (d = b - c)	6 544,30	180 349,66	186 893,96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 624,30	243 570,00	309 194,30
Mandats émis (f)	8 220,23	180 866,02	189 086,25
Annulations de mandats (g)		516,36	516,36
Dépenses nettes (h = f - g)	8 220,23	180 349,66	188 569,89
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 675,93		1 675,93

Résultats budgétaires de l'exercice

62346 - REGIE CCCE OM ERSTEIN

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	448 833,78	3 748 057,52	4 196 891,30
Titres de recette émis (b)	114 786,23	2 625 508,41	2 740 294,64
Réductions de titres (c)		54 528,88	54 528,88
Recettes nettes (d = b - c)	114 786,23	2 570 979,53	2 685 765,76
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	448 833,78	3 057 120,00	3 505 953,78
Mandats émis (f)	73 911,21	2 792 773,55	2 866 684,76
Annulations de mandats (g)		93 547,48	93 547,48
Dépenses nettes (h = f - g)	73 911,21	2 699 226,07	2 773 137,28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	40 875,02		
(h - d) Déficit		128 246,54	87 371,52

62377 - CCCE ZONBS ACTIVITES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 298 097,87	18 392 255,65	34 690 353,52
Titres de recette émis (b)	8 817 449,86	9 118 602,61	17 936 052,47
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	8 817 449,86	9 118 602,61	17 936 052,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 298 097,87	16 952 087,87	33 250 185,74
Mandats émis (f)	8 525 069,23	8 898 140,63	17 423 209,86
Annulations de mandats (g)		1 146,00	1 146,00
Dépenses nettes (h = f - g)	8 525 069,23	8 896 994,63	17 422 063,86
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	292 380,63	221 607,98	513 988,61
(h - d) Déficit			

Résultats budgétaires de l'exercice

62349 - REGIE CCCE OM SMICTOM

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 452,06	3 606 452,58	3 619 904,64
Titres de recette émis (b)		3 592 076,35	3 592 076,35
Réductions de titres (c)		10 088,14	10 088,14
Recettes nettes (d = b - c)		3 581 988,21	3 581 988,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 452,06	3 606 452,58	3 619 904,64
Mandats émis (f)		3 815 664,38	3 815 664,38
Annulations de mandats (g)		245 818,73	245 818,73
Dépenses nettes (h = f - g)		3 569 845,65	3 569 845,65
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		12 142,56	12 142,56
(h - d) Déficit			

Point 5**FINANCES – Adoption des Comptes Administratifs 2024**

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du Budget. Il retrace, en prévision et en réalisation, l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice et présente les résultats de fin de gestion ainsi que les restes à encaisser et à payer reportés sur l'exercice suivant.

Il doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable de la collectivité, présenté dans le rapport ci-joint pour approbation. Son vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice concerné.

L'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes fait l'objet d'une délibération séparée, conformément aux conditions prévues par la réglementation comptable en vigueur. Les mouvements et les résultats constatés au compte administratif pour 2024 relatifs au budget principal et aux budgets annexes (cinéma, zones d'Activités, ordures ménagères Erstein, ordures ménagères Smictom) sont présentés et commentés dans la note de présentation jointe à la présente délibération.

Monsieur le Président s'étant retiré de la séance,

Un Président de séance temporaire étant élu en la personne d'Alain STENGER.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

OUI l'exposé de M. STENGER,

CONSTATE la concordance avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ADOpte les comptes administratifs 2024 arrêtés aux chiffres suivants :

Budget principal	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	5 861 075,82 €	3 205 123,01 €	9 066 198,83 €
Part affectée à l'investissement (affectation du résultat 2023)	-5 500 000,00 €		-5 500 000,00 €
Dépenses de l'exercice 2024	-43 312 412,98 €	-13 605 721,06 €	-56 918 134,04 €
Recettes de l'exercice 2024	45 322 088,70 €	10 361 721,81 €	55 683 810,51 €
Résultat de l'exercice 2024	2 009 675,72 €	-3 243 999,25 €	-1 234 323,53 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	2 370 751,54 €	-38 876,24 €	2 331 875,30 €
Solde des restes à réaliser 2024 reportés en 2025			1 694 003,23 €
Résultat disponible 2024			4 025 878,53 €

Budget annexe CINEMA

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €	8 144,30 €	8 144,30 €
Part affectée à l'investissement (affectation du résultat 2023)	0,00 €		0,00 €
Dépenses de l'exercice 2024	-180 349,66 €	-8 220,23 €	-188 569,89 €
Recettes de l'exercice 2024	180 349,66 €	6 544,30 €	186 893,96 €
Résultat de l'exercice 2024	0,00 €	-1 675,93 €	-1 675,93 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	0,00 €	6 468,37 €	6 468,37 €
Solde des restes à réaliser 2024 reportés en 2025			-3 375,00 €
Résultat disponible 2024			3 093,37 €

Budget annexe ZONES D'ACTIVITES

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	5 883 887,65 €	-6 651 997,87 €	-768 110,22 €
Part affectée à l'investissement (affectation du résultat 2023)	0,00 €		0,00 €
Dépenses de l'exercice 2024	-8 896 994,63 €	-8 525 069,23 €	-17 422 063,86 €
Recettes de l'exercice 2024	9 118 602,61 €	8 817 449,86 €	17 936 052,47 €
Résultat de l'exercice 2024	221 607,98 €	292 380,63 €	513 988,61 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	6 105 495,63 €	-6 359 617,24 €	-254 121,61 €
Solde des restes à réaliser 2024 reportés en 2025			0,00 €
Résultat disponible 2024			-254 121,61 €

Budget annexe REGIE CCCE OM ERSTEIN			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	1 211 217,52 €	278 833,78 €	1 490 051,30 €
Part affectée à l'investissement (affectation du résultat 2023)	0,00 €		0,00 €
Dépenses de l'exercice 2024	-2 699 226,07 €	-73 911,21 €	-2 773 137,28 €
Recettes de l'exercice 2024	2 570 979,53 €	114 786,23 €	2 685 765,76 €
Résultat de l'exercice 2024	-128 246,54 €	40 875,02 €	-87 371,52 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	1 082 970,98 €	319 708,80 €	1 402 679,78 €
Solde des restes à réaliser 2024 reportés en 2025			-65 785,05 €
Résultat disponible 2024			1 336 894,73 €

Budget annexe REGIE CCCE OM SMICTOM			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	-32 092,58 €	13 452,06 €	-18 640,52 €
Part affectée à l'investissement (affectation du résultat 2023)	0,00 €		0,00 €
Dépenses de l'exercice 2024	-3 569 845,65 €	0,00 €	-3 569 845,65 €
Recettes de l'exercice 2024	3 581 988,21 €	0,00 €	3 581 988,21 €
Résultat de l'exercice 2024	12 142,56 €	0,00 €	12 142,56 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	-19 950,02 €	13 452,06 €	-6 497,96 €
Solde des restes à réaliser 2024 reportés en 2025			0,00 €
Résultat disponible 2024			-6 497,96 €

Point 6

FINANCES – Affectation des résultats 2024 du Budget Principal

Le Président réintègre la séance et reprend la présidence de la séance.

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Ces dispositions s'appliquant au Budget principal de la Communauté de Communes et à ses Budgets Annexes, il convient donc de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 constatés au Compte Administratif préalablement à leur reprise dans le cadre du Budget Primitif 2025.

Lorsque le résultat constaté est positif, il doit être en priorité affecté à la couverture d'un éventuel besoin de financement de la section d'investissement correspondant au solde constaté entre les dépenses et les recettes de l'exercice 2024, majoré du déficit ou de l'excédent d'investissement reporté de 2023 et corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement qui sont reportés sur l'exercice 2025. Lorsque le résultat courant est supérieur au montant nécessaire à la couverture de ce déficit, le Conseil Communautaire peut, soit affecter le surplus en section d'investissement (au compte 1068), soit le maintenir en section de fonctionnement en vue d'une utilisation ultérieure (ligne 002).

Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.

Affectation du résultat 2024 du budget principal

En 2024, le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal à affecter s'élève à 2 370 751,54 €. La section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement car elle affiche un résultat excédentaire de 1 655 126,99 € après prise en compte des restes à réaliser 2024. Il est néanmoins proposé de réaliser une dotation à l'investissement en affectant 1 000 000 € en recettes au compte 1068 afin de financer les nouvelles opérations d'investissement inscrites au Budget Primitif 2025.

Après capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 disponible sur le compte 002 (réserve) pour un montant total de 1 370 751,54 €.

Affectation des résultats des autres budgets annexes

Il n'y a pas lieu d'affecter de résultat de fonctionnement en 2024 pour les autres budgets annexes.

Le budget annexe Cinéma fait apparaître un résultat de fonctionnement nul et une section d'investissement excédentaire de 3 093,37 € après prise en compte des restes à réaliser 2024.

Le budget annexe des Ordures Ménagères du secteur Erstein fait également apparaître une section d'investissement excédentaire de 253 923,75 € après prise en compte des restes à réaliser 2024.

Le budget annexe des Ordures Ménagères du SMICTOM fait quant à lui apparaître un résultat de fonctionnement déficitaire de 19 950,02 € en 2024 contre 32 092,58 € fin 2023 à reprendre au Budget Primitif 2025. Ce déficit sera comblé par une recette complémentaire.

Le budget annexe des Zones d'Activité fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 6 359 617,24 €. Néanmoins, s'agissant d'un budget avec une comptabilité de stocks, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement conformément à la réglementation en vigueur. Après ajustement des stocks sur l'exercice 2024, le budget demeure déficitaire à hauteur de 254 121,61 €. Ce déficit sera repris au Budget primitif 2025 et couvert par l'inscription de ventes de terrains.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
OUI l'exposé de M. STENGER,**

DECIDE d'affecter le résultat 2024 du Budget Principal comme détaillé ci-dessous :

Reprise au budget primitif 2025 des résultats 2024 et des prévisions d'affectation

BUDGET PRINCIPAL

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2024
Recettes de l'exercice (a)	45 322 088,70
Dépenses de l'exercice (b)	43 312 412,98
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	2 009 675,72
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	361 075,82
Résultat de fonctionnement à affecter (f= c+d)	2 370 751,54

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2024
Recettes de l'exercice (a)	10 361 721,81
Résultat d'investissement reporté N-1 si excédent (ligne 001) (b)	3 205 123,01
Total des recettes d'investissement (c = a+b+b')	13 566 844,82
Dépenses de l'exercice (d)	13 605 721,06
Résultat de la section d'investissement reporté N-1 si déficit (ligne 001) (e)	0,00
Total des dépenses d'investissement (f = d+e)	13 605 721,06
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0 , en recettes si > 0) - (g= c-f)	-38 876,24
Restes à réaliser en recettes (h)	2 998 872,54
Restes à réaliser en dépenses (i)	1 304 869,31
Solde des restes à réaliser 2024 qui seront reportés sur 2025 (j= i-h)	1 694 003,23
Résultat de la section d'investissement après intégration des restes à réaliser (k=g+j)	1 655 126,99
Besoin de financement de la section d'investissement (l=g+j)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2024
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0,00
Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	1 000 000,00
Report à nouveau en fonctionnement (mise en réserve- ligne 002)	1 370 751,54

BUDGET ANNEXE : CINEMA

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2024
Recettes de l'exercice (a)	180 349,66
Dépenses de l'exercice (b)	180 349,66
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	0,00
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	0,00
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)</i>	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	0,00

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2024
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	6 544,30
Résultat d'investissement N-1 reporté si excédent (ligne 001) (b)	8 144,30
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	8 220,23
Résultat d'investissement N-1 reporté si déficit (ligne 001) (d)	
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0 , en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	6 468,37
Solde des restes à réaliser 2024 qui seront reportés sur 2025 (f)	-3 375,00
Résultat de la section d'investissement après intégration des restes à réaliser (g=e+f)	3 093,37
Besoin de financement de la section d'investissement (h=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2024
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0,00
Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00

BUDGET ANNEXE : ZONES D'ACTIVITES

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2024
Recettes de l'exercice (a)	9 118 602,61
Dépenses de l'exercice (b)	8 896 994,63
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	221 607,98
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	5 883 887,65
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)</i>	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	6 105 495,63

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2024
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	8 817 449,86
Résultat d'investissement N-1 reporté si excédent (ligne 001) (b)	
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	8 525 069,23
Résultat d'investissement N-1 reporté si déficit (ligne 001) (d)	6 651 997,87
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0 , en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	-6 359 617,24
Solde des restes à réaliser 2024 qui seront reportés sur 2025 (f)	0,00
Résultat de la section d'investissement après intégration des restes à réaliser (g=e+f)	-6 359 617,24
Besoin de financement de la section d'investissement (h=e+f)	-6 359 617,24

Affectation du Résultat de fonctionnement	2024
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0,00
Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	6 105 495,63

BUDGET ANNEXE : ORDURES MENAGERES ERSTEIN

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2024
Recettes de l'exercice (a)	2 570 979,53
Dépenses de l'exercice (b)	2 699 226,07
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	-128 246,54
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	1 211 217,52
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)</i>	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	1 082 970,98

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2024
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	114 786,23
Résultat d'investissement N-1 reporté si excédent (ligne 001) (b)	278 833,78
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	73 911,21
Résultat d'investissement N-1 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0 , en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	319 708,80
Solde des restes à réaliser 2024 qui seront reportés sur 2025 (f)	-65 785,05
Résultat de la section d'investissement après intégration des restes à réaliser (g=e+f)	253 923,75
Besoin de financement de la section d'investissement (h=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2024
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0,00
Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	1 082 970,98

BUDGET ANNEXE : ORDURES MENAGERES SMICTOM

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2024
Recettes de l'exercice (a)	3 581 988,21
Dépenses de l'exercice (b)	3 569 845,65
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	12 142,56
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	-32 092,58
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)</i>	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	-19 950,02

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2024
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	0,00
Résultat d'investissement N-1 reporté si excédent (ligne 001) (b)	13 452,06
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	0,00
Résultat d'investissement N-1 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0 , en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	13 452,06
Solde des restes à réaliser 2024 qui seront reportés sur 2025 (f)	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2024
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0,00
Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00

Point 7

FINANCES - Adoption des taux d'imposition pour l'année 2025

M. STENGER expose :

Réuni le 2 avril dernier, le Bureau des Maires propose de reconduire en 2025 les taux d'imposition des taxes locales suivantes votés en 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale
- Cotisation Foncière des Entreprises

A la suite de la suppression définitive de la taxe d'habitation prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés entre 2020 et 2022 à leur niveau de 2019. Ainsi, il n'était plus nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale car cette ressource a été intégrée dans le produit de la fraction de TVA nationale. A compter de 2023 un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devait être voté.

L'article 55 de la loi de finances pour 2023 a supprimé la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sur deux ans (2023 et 2024) dont le produit est encaissé intégralement par l'Etat depuis 2023. En contrepartie, les collectivités se voient attribuer à compter une fraction de TVA nationale permettant de compenser la suppression de la recette de CVAE de manière pérenne et dynamique.

Afin d'assurer les compensations de TVA au plus près des prévisions de recettes fiscales, le montant versé aux EPCI sous forme de fraction de TVA fait l'objet de plusieurs ajustements en cours d'année :

La compensation est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2025 elle fait ensuite l'objet d'une actualisation correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année 2025 inscrites dans l'annexe au PLF de l'année 2025 disponible au mois d'octobre de l'année 2025 un dernier ajustement est opéré pour tenir compte du montant définitif de TVA en exécution, au cours des premiers mois de l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. STENGER,

Vu l'avis du Bureau des Maires du 2 avril 2025,

FIXE les taux suivants pour l'année 2025 :

Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23,51 %
Taxe foncière (bâti)	7,56 %
Taxe foncière (non bâti)	21,28 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale	9,78 %

Le produit attendu des taxes à taux votés s'établit à **11 603 853 €** pour 2025 :

	Bases d'imposition Prévisionnelles 2025	Taux votés	Produit correspondant
CFE	26 325 000 €	23,51 %	6 189 008 €
Taxe foncière (bâti)	64 918 000 €	7,56 %	4 907 801 €
Taxe foncière (non bâti)	1 811 000 €	21,28 %	385 381 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 244 000 €	9,78 %	121 663 €
			Total : 11 603 853 €

Le montant total prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale conformément aux éléments figurant dans l'état 1259 se décompose ainsi comme suit :

I) RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025	11 603 853 €
Produit attendu des taxes à taux votés	11 603 853 €
II) RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025	13 439 585 €
Fraction de TVA nationale pour compensation TH	4 835 758 €
Fraction de TVA nationale pour compensation CVAE	4 080 238 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	805 749 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	380 123 €
Taxe additionnelle Taxe foncière (non bâti)	57 517 €
Allocations compensatrices (CFE+TF)	3 889 158 €
Contribution FNGIR	- 608 958 €
Total : 25 043 438 €	

Point 8

FINANCES – Taxe GEMAPI – Vote du produit pour l'année 2025

La GEMAPI est la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention de inondations ».

Initialement la taxe GEMAPI était une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières, et de cotisation foncière des entreprises (CFE) dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale. Ses modalités de calcul ont été modifiées en 2021 consécutivement à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme relative à la révision de la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels. Depuis 2021 une dotation budgétaire de l'Etat complète le produit versé par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la CFE. Le produit de la taxe fixé par l'EPCI est minoré du montant de cette dotation. A compter de 2023 les contribuables redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des taxes foncières et de la CFE sont concernés par la taxe GEMAPI.

Le produit de cette taxe est arrêté annuellement par le Conseil Communautaire, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La taxe GEMAPI a été instaurée sur le territoire du Canton d'Erstein par délibération du Conseil Communautaire datée du 26/09/2018, avec effet à partir de l'exercice 2019.

Pour mémoire, en 2024, les recettes réalisées s'élevaient à 354 663 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. STENGER,

Considérant les contributions financières versées au SDEA, à la Région Grand Est et au Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer d'une part et des investissements à venir d'autre part,

ARRETE le produit de la taxe GEMAPI, pour l'exercice 2025 à 376 250 € correspondant au coût réel de la compétence transférée au SDEA.

Point 9

FINANCES – Adoption de la liste des contributions et subventions pour l'année 2025

La liste des contributions et subventions pour 2025 est proposée conformément aux tableaux ci-dessous :

1) Les contributions :

BUDGET PRINCIPAL

Compte	Objet	Tiers	p.m. réalisé 2024	BP 2025
6553	CONTRIBUTION SERVICE INCENDIE SECOURS	SIS DU BAS RHIN	1 152 723,00	1 284 720,00
6553	ALLOCATIONS VETERANCE - SERVICE INCENDIE SECOURS	SIS DU BAS RHIN	127 266,73	130 000,00
6558	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES - SECTEUR BENFELD	SMI SDEA EAU	280 000,00	280 000,00
6558	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES - SECTEUR RHIN	SMI SDEA EAU	210 700,00	210 700,00
6558	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES - SECTEUR ERSTEIN	SMI SDEA EAU	290 000,00	290 000,00
6558	CONTRIBUTION AF ERSTEIN	AF ERSTEIN	17,03	40,00
6558	CONTRIBUTION ASSOCIATION FONCIERE SAND	ASSOCIATION FONCIERE DE SAND	34,59	30,00
6558	CONTRIBUTION ASSOCIATION FONCIERE ROSSFELD	AF ROSSFELD	27,94	30,00
65568	PARTICIPATION LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES	SYNDICAT MIXTE DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES DU BAS RHIN	13 210,74	12 200,00
65568	CONTRIBUTION SYNDENAPHE	SMI SYNDENAPHE BENF ERST STBG	17 300,00	17 300,00
65568	CONTRIBUTION AU GLCT	GLCT VIS-À-VIS	12 169,00	12 280,00
65568	CONTRIBUTION GECT EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU	GECT EURODISTRICT	32 295,00	36 500,00
65568	CONTRIBUTION SCOTERS	SYNDICAT MIXTE SCHEMA COHERENCE TERRITORIALE REGION STRASBC	38 224,00	38 890,00
65568	CONTRIBUTION ENTRETIEN COURS EAU ILL DOMANIALE	REGION GRAND EST	3 004,54	3 010,00
65568	CONTRIBUTION SYNDICAT MIXTE BASSIN ANDLAU EHN SCHEER	SMI EHN ANDLAU SCHEER	80 868,00	93 000,00
65568	CONTRIBUTION GCE	SMI SDEA EAU	280 110,57	280 120,00
TOTAL CONTRIBUTIONS :			2 537 951,14	2 688 820,00

2) Les subventions d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL

Compte	Objet	Tiers	p.m. réalisé 2024	BP 2025
204132	SUBVENTION POUR AMENAGEMENT GIRATOIRE RD 83	COLLECTIVITE EUROPEENNE D ALSACE	0,00	652 969,89
204132	SUBVENTION POUR AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE GARE / ERSTEIN	COLLECTIVITE EUROPEENNE D ALSACE	0,00	129 700,00
20422	SUBVENTION POUR TRAV.DE RESTRUCTURATION DE LA FERME PEDAGOGIQUE DE RHINAU	AGF	20 000,00	80 000,00
20415332	SUBVENTION D'EQUILIBRE EN INVESTISSEMENT AU BUDGET ANNEXE CINEMA	BUDGET ANNEXE CINEMA	0,00	30 656,63
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :			20 000,00	893 326,52

3) Les subventions de fonctionnement :

BUDGET PRINCIPAL

Compte	Objet	Tiers	p.m. réalisé 2024	BP 2025
65732	CONTRIBUTION FINANCIERE LIGNE 280 ERSTEIN LAHR	REGION GRAND EST	11 871,97	16 980,00
657382	SUBV DE FONCTIONNEMENT	MISSION LOCALE DE SELESTAT	56 902,00	28 000,00
657382	SUBV DE FONCTIONNEMENT	MISSION LOCALE POUR L EMPLOI	32 000,00	32 000,00
657382	PARTICIPATION LABEL QUALITE	CCI ALSACE EUROMETROPOLE	2 692,80	3 700,00
657381	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PETR ALSACE CENTRALE	25 070,50	31 550,00
657381	SUBVENTION P. FONCT RESEAU ACTIONS	ACTIONS - ALSACE CENTRALE	5 000,00	3 000,00
65748	SUBV POUR REAL. PROGRAMME D ANIMATION ATELIER DE LA TRANSITION	MAISON DE LA NATURE DU RIED ET DE L ALSACE CENTRALE	3 000,00	3 000,00
65748	DELIBERATION 2022-018 SUBVENTION PLH	ADEUS	30 000,00	18 000,00
65748	SUBVENTION A LA FEDERATION PROFESSIONNELS DU PAYS ERSTEIN	FEDERATION PROFESSIONNELS PAYS ERSTEIN	0,00	1 000,00
65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANTS DE BENFELD	4 000,00	1 000,00
65748	SUBVENTION POUR ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES EN DIFFICULTE	ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE	24 302,00	24 310,00
65748	PARTICIPATION JEEP	JEUNES EQUIPES D EDUCATION POPULAIRE	32 648,00	25 000,00
65748	SUBV DE FONCTIONNEMENT	AMICALE DU PERSONNEL DE LA CCCE	15 645,00	20 000,00
65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	OFFICE DE TOURISME DU GRAND RIED	319 125,00	326 130,00
65748	PARTICIPATION SERVICE ANIMATION JEUNESSE SECTEUR BENFELD	FEDERATION MAISONS JEUNES CULTURE ALSACE	229 504,62	230 170,00
65748	PARTICIPATION SERVICE ANIMATION JEUNESSE SECTEUR RHIN	FEDERATION MAISONS JEUNES CULTURE ALSACE	167 655,69	168 140,00
65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	GESCOD	7 187,00	7 190,00
65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2024 ET 2025	BENFELD TV	0,00	60 000,00
65736211	SUBV D'EQUILIBRE EN FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE CINEMA	BUDGET ANNEXE CINEMA	99 487,88	119 190,00
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :			1 066 092,46	1 118 360,00

BUDGET ANNEXE CINEMA

Compte	Objet	Tiers	p.m. réalisé 2024	BP 2025
65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	LA TOILE DU RIED	2 000,00	2 000,00
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :			2 000,00	2 000,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de M. STENGER,

APPROUVE les inscriptions budgétaires suivantes au Budget Primitif 2025 au titre des contributions et subventions :

1) Les contributions :

BUDGET PRINCIPAL

Compte	Objet	Tiers	p.m. réalisé 2024	BP 2025
6553	CONTRIBUTION SERVICE INCENDIE SECOURS	SIS DU BAS RHIN	1 152 723,00	1 284 720,00
6553	ALLOCATIONS VETERANCE - SERVICE INCENDIE SECOURS	SIS DU BAS RHIN	127 266,73	130 000,00
6558	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES - SECTEUR BENFELD	SMI SDEA EAU	280 000,00	280 000,00
6558	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES - SECTEUR RHIN	SMI SDEA EAU	210 700,00	210 700,00
6558	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES - SECTEUR ERSTEIN	SMI SDEA EAU	290 000,00	290 000,00
6558	CONTRIBUTION AF ERSTEIN	AF ERSTEIN	17,03	40,00
6558	CONTRIBUTION ASSOCIATION FONCIERE SAND	ASSOCIATION FONCIERE DE SAND	34,59	30,00
6558	CONTRIBUTION ASSOCIATION FONCIERE ROSSFELD	AF ROSSFELD	27,94	30,00
65568	PARTICIPATION LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES	SYNDICAT MIXTE DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES DU BAS RHIN	13 210,74	12 200,00
65568	CONTRIBUTION SYNDENAPHE	SMI SYNDENAPHE BENF ERST STBG	17 300,00	17 300,00
65568	CONTRIBUTION AU GLCT	GLCT VIS-À-VIS	12 169,00	12 280,00
65568	CONTRIBUTION GECT EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU	GECT EURODISTRICT	32 295,00	36 500,00
65568	CONTRIBUTION SCOTERS	SYNDICAT MIXTE SCHEMA COHERENCE TERRITORIALE REGION STRASBC	38 224,00	38 890,00
65568	CONTRIBUTION ENTRETIEN COURS EAU ILL DOMANIALE	REGION GRAND EST	3 004,54	3 010,00
65568	CONTRIBUTION SYNDICAT MIXTE BASSIN ANDLAU EHN SCHEER	SMI EHN ANDLAU SCHEER	80 868,00	93 000,00
65568	CONTRIBUTION GCE	SMI SDEA EAU	280 110,57	280 120,00
	TOTAL CONTRIBUTIONS :		2 537 951,14	2 688 820,00

2) Les subventions d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL

Compte	Objet	Tiers	p.m. réalisé 2024	BP 2025
204132	SUBVENTION POUR AMENAGEMENT GIRATOIRE RD 83	COLLECTIVITE EUROPEENNE D ALSACE	0,00	652 969,89
204132	SUBVENTION POUR AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE GARE / ERSTEIN	COLLECTIVITE EUROPEENNE D ALSACE	0,00	129 700,00
	SUBVENTION POUR TRAV.DE RESTRUCTURATION DE LA FERME PEDAGOGIQUE DE			
20422	RHINAU	AGF	20 000,00	80 000,00
20415332	SUBVENTION D'EQUILIBRE EN INVESTISSEMENT AU BUDGET ANNEXE CINEMA	BUDGET ANNEXE CINEMA	0,00	30 656,63
	TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :		20 000,00	893 326,52

3) Les subventions de fonctionnement :

BUDGET PRINCIPAL

Compte	Objet	Tiers	p.m. réalisé 2024	BP 2025
65732	CONTRIBUTION FINANCIERE LIGNE 280 ERSTEIN LAHR	REGION GRAND EST	11 871,97	16 980,00
657382	SUBV DE FONCTIONNEMENT	MISSION LOCALE DE SELESTAT	56 902,00	28 000,00
657382	SUBV DE FONCTIONNEMENT	MISSION LOCALE POUR L EMPLOI	32 000,00	32 000,00
657382	PARTICIPATION LABEL QUALITE	CCI ALSACE EUROMETROPOLE	2 692,80	3 700,00
657381	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PETR ALSACE CENTRALE	25 070,50	31 550,00
657381	SUBVENTION P. FONCT RESEAU ACTIONS	ACTIONS - ALSACE CENTRALE	5 000,00	3 000,00
65748	SUBV POUR REAL. PROGRAMME D ANIMATION ATELIER DE LA TRANSITION	MAISON DE LA NATURE DU RIED ET DE L ALSACE CENTRALE	3 000,00	3 000,00
65748	DELIBERATION 2022-018 SUBVENTION PLH	ADEUS	30 000,00	18 000,00
65748	SUBVENTION A LA FEDERATION PROFESSIONNELS DU PAYS ERSTEIN	FEDERATION PROFESSIONNELS PAYS ERSTEIN	0,00	1 000,00
65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANTS DE BENFELD	4 000,00	1 000,00
65748	SUBVENTION POUR ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES EN DIFFICULTE	ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE	24 302,00	24 310,00
65748	PARTICIPATION JEEP	JEUNES EQUIPES D EDUCATION POPULAIRE	32 648,00	25 000,00
65748	SUBV DE FONCTIONNEMENT	AMICALE DU PERSONNEL DE LA CCCE	15 645,00	20 000,00
65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	OFFICE DE TOURISME DU GRAND RIED	319 125,00	326 130,00
65748	PARTICIPATION SERVICE ANIMATION JEUNESSE SECTEUR BENFELD	FEDERATION MAISONS JEUNES CULTURE ALSACE	229 504,62	230 170,00
65748	PARTICIPATION SERVICE ANIMATION JEUNESSE SECTEUR RHIN	FEDERATION MAISONS JEUNES CULTURE ALSACE	167 655,69	168 140,00
65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	GESCOD	7 187,00	7 190,00
65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2024 ET 2025	BENFELD TV	0,00	60 000,00
65736211	SUBV D'EQUILIBRE EN FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE CINEMA	BUDGET ANNEXE CINEMA	99 487,88	119 190,00
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :			1 066 092,46	1 118 360,00

BUDGET ANNEXE CINEMA

Compte	Objet	Tiers	p.m. réalisé 2024	BP 2025
65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	LA TOILE DU RIED	2 000,00	2 000,00
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :			2 000,00	2 000,00

Point 10 :

FINANCES – Adoption du tableau des effectifs

Conformément aux dispositions légales, le tableau des effectifs au 1/1/2025 doit être annexé au BP 2025. Celui-ci s'établit comme suit :

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00
DGS	A	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		105,00	2,41	107,41	62,71	16,99	79,70
Adjoint administratif	C	27,00	2,41	29,41	18,71	2,99	21,70
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	6,00		6,00	6,00		6,00
Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	15,00		15,00	13,00		13,00
Rédacteur	B	10,00		10,00	3,00		3,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	5,00		5,00	3,00	5,00	8,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	9,00		9,00	9,00		9,00
Attaché	A	26,00		26,00	5,00	9,00	14,00
Attaché Principal	A	6,00		6,00	4,00		4,00
Attaché Hors Classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		114,00	38,63	152,63	92,30	48,35	140,65
Adjoint technique	C	44,00	31,96	75,96	35,62	36,35	71,97
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	16,00	2,76	18,76	15,77	1,00	16,77
Adjoint technique Principal 1ère classe	C	16,00	3,91	19,91	17,91		17,91
Technicien	B	7,00		7,00	1,00	4,00	5,00
Technicien Principal 2ème classe	B	8,00		8,00	6,00	2,00	8,00
Technicien Principal 1ère classe	B	7,00		7,00	6,00		6,00
Agent de maîtrise	C	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
Agent de maîtrise Principal	C	4,00		4,00	4,00		4,00
Ingénieur	A	6,00		6,00	1,00	4,00	5,00
Ingénieur Principal	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Ingénieur Hors Classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Ingénieur en chef Hors Classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		82,00	2,00	84,00	10,00	57,20	67,20
Educateur de Jeunes enfants	A	16,00		16,00	2,00	11,00	13,00
Educateur de Jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Assistant socio éducatif	C	1,00		1,00	- ,00	- ,00	- ,00
Agent social	C	60,00		60,00	7,00	40,20	47,20
Agent social principal de 2ème classe	C	4,00	2,00	6,00		6,00	6,00
FILIERE MEDICO SOCIALE (e)		36,00	14,00	50,00	19,77	19,01	38,78
Aide soignante	C	1,00		1,00		1,00	1,00
ATSEM Principal 2ème classe	C	1,00	8,00	9,00	2,66	4,01	6,67
ATSEM Principal 1ère classe	C	7,00	6,00	13,00	12,11		12,11
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	20,00		20,00	1,00	12,00	13,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
Puériculture	A	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Infirmière	A	2,00		2,00	1,00		1,00
Médecin 2ème classe	A			- ,00			- ,00
FILIERE SPORTIVE (g)		11,00		11,00	4,00	6,00	10,00
Educateur APS	B	8,00		8,00	1,00	6,00	7,00
Educateur APS Principal 1ère classe	B	3,00		3,00	3,00		3,00
FILIERE CULTURELLE (h)		31,00	14,28	45,28	25,59	16,69	42,28
Adjoint territorial du Patrimoine	C	6,00	0,50	6,50	2,50	4,00	6,50
Adjoint territorial du Patrimoine Principal 2ème classe	C	1,00	0,50	1,50	1,50		1,50
Adjoint territorial du Patrimoine Principal 1ère classe	C	1,00	0,57	1,57	1,57		1,57
Assistant de conservation	B	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
Assistant de conservation Principal 2ème classe	B	4,00		4,00	4,00		4,00
Assistant de conservation Principal 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Attaché de conservation du Patrimoine	A	4,00		4,00	2,00	1,00	3,00
Bibliothécaire	A			- ,00			- ,00
Bibliothécaire Principal	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Assistant d'enseignement artistique	B	1,00	1,36	2,36	1,86	0,50	2,36
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème classe	B	3,00	10,23	13,23	3,48	8,75	12,23
Assistant d'enseignement artistique Principal 1ère classe	B	5,00	1,12	6,12	3,68	1,44	5,12
FILIERE ANIMATION (i)		89,00	83,32	172,32	93,60	57,25	150,85
Adjoint territorial d'animation	C	66,00	74,46	140,46	70,74	51,25	121,99
Adjoint territorial d'animation Principal 2ème classe	C	5,00	6,37	11,37	10,37	1,00	11,37
Adjoint territorial d'animation Principal 1ère classe	C	7,00	2,49	9,49	8,49		8,49
Animateur	B	7,00		7,00	1,00	5,00	6,00
Animateur Principal 2ème classe	B	3,00		3,00	2,00		2,00
Animateur Principal 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE POLICE (j)		8,00	- ,00	8,00	8,00	- ,00	8,00
Gardien-brigadier	C	1,00		1,00	1,00		- ,00
Brigadier-chef Principal	C	6,00		6,00	6,00		- ,00
Chef de la Police Municipale Principal 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		- ,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	-
EMPLOI NON CITES (l)(5)		11,00	12,71	23,71	- ,00	23,71	23,71
Contrat d'accompagnement à l'emploi		1	4,71	5,71	-	5,71	5,71
Apprenti		10		10,00		10,00	10,00
Vacataire			8,00	8,00	-	8,00	8,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		476,00	154,64	630,64	315,97	221,49	537,46

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. STENGER,

APPROUVE le tableau suivant des effectifs annexé au BP 2025 au 01/01/2025 :

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00
DGS	A	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		105,00	2,41	107,41	62,71	16,99	79,70
Adjoint administratif	C	27,00	2,41	29,41	18,71	2,99	21,70
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	6,00		6,00	6,00		6,00
Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	15,00		15,00	13,00		13,00
Rédacteur	B	10,00		10,00	3,00		3,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	5,00		5,00	3,00	5,00	8,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	9,00		9,00	9,00		9,00
Attaché	A	26,00		26,00	5,00	9,00	14,00
Attaché Principal	A	6,00		6,00	4,00		4,00
Attaché Hors Classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		114,00	38,63	152,63	92,30	48,35	140,65
Adjoint technique	C	44,00	31,96	75,96	35,62	36,35	71,97
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	16,00	2,76	18,76	15,77	1,00	16,77
Adjoint technique Principal 1ère classe	C	16,00	3,91	19,91	17,91		17,91
Technicien	B	7,00		7,00	1,00	4,00	5,00
Technicien Principal 2ème classe	B	8,00		8,00	6,00	2,00	8,00
Technicien Principal 1ère classe	B	7,00		7,00	6,00		6,00
Agent de maîtrise	C	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
Agent de maîtrise Principal	C	4,00		4,00	4,00		4,00
Ingénieur	A	6,00		6,00	1,00	4,00	5,00
Ingénieur Principal	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Ingénieur Hors Classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Ingénieur en chef Hors Classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		82,00	2,00	84,00	10,00	57,20	67,20
Educateur de Jeunes enfants	A	16,00		16,00	2,00	11,00	13,00
Educateur de Jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Assistant socio éducatif	C	1,00		1,00	- ,00	- ,00	- ,00
Agent social	C	60,00		60,00	7,00	40,20	47,20
Agent social principal de 2ème classe	C	4,00	2,00	6,00		6,00	6,00
FILIERE MEDICO SOCIALE (e)		36,00	14,00	50,00	19,77	19,01	38,78
Aide soignante	C	1,00		1,00		1,00	1,00
ATSEM Principal 2ème classe	C	1,00	8,00	9,00	2,66	4,01	6,67
ATSEM Principal 1ère classe	C	7,00	6,00	13,00	12,11		12,11
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	20,00		20,00	1,00	12,00	13,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
Puériculture	A	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Infirmière	A	2,00		2,00	1,00		1,00
Médecin 2ème classe	A			- ,00			- ,00
FILIERE SPORTIVE (g)		11,00		11,00	4,00	6,00	10,00
Educateur APS	B	8,00		8,00	1,00	6,00	7,00
Educateur APS Principal 1ère classe	B	3,00		3,00	3,00		3,00
FILIERE CULTURELLE (h)		31,00	14,28	45,28	25,59	16,69	42,28
Adjoint territorial du Patrimoine	C	6,00	0,50	6,50	2,50	4,00	6,50
Adjoint territorial du Patrimoine Principal 2ème classe	C	1,00	0,50	1,50	1,50		1,50
Adjoint territorial du Patrimoine Principal 1ère classe	C	1,00	0,57	1,57	1,57		1,57
Assistant de conservation	B	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
Assistant de conservation Principal 2ème classe	B	4,00		4,00	4,00		4,00
Assistant de conservation Principal 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Attaché de conservation du Patrimoine	A	4,00		4,00	2,00	1,00	3,00
Bibliothécaire	A			- ,00			- ,00
Bibliothécaire Principal	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Assistant d'enseignement artistique	B	1,00	1,36	2,36	1,86	0,50	2,36
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème classe	B	3,00	10,23	13,23	3,48	8,75	12,23
Assistant d'enseignement artistique Principal 1ère classe	B	5,00	1,12	6,12	3,68	1,44	5,12
FILIERE ANIMATION (i)		89,00	83,32	172,32	93,60	57,25	150,85
Adjoint territorial d'animation	C	66,00	74,46	140,46	70,74	51,25	121,99
Adjoint territorial d'animation Principal 2ème classe	C	5,00	6,37	11,37	10,37	1,00	11,37
Adjoint territorial d'animation Principal 1ère classe	C	7,00	2,49	9,49	8,49		8,49
Animateur	B	7,00		7,00	1,00	5,00	6,00
Animateur Principal 2ème classe	B	3,00		3,00	2,00		2,00
Animateur Principal 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE POLICE (j)		8,00	- ,00	8,00	8,00	- ,00	8,00
Gardien-brigadier	C	1,00		1,00	1,00		- ,00
Brigadier-chef Principal	C	6,00		6,00	6,00		- ,00
Chef de la Police Municipale Principal 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		- ,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	- ,00	-
EMPLOI NON CITES (l)(5)		11,00	12,71	23,71	- ,00	23,71	23,71
Contrat d'accompagnement à l'emploi		1	4,71	5,71	-	5,71	5,71
Apprenti		10		10,00		10,00	10,00
Vacataire			8,00	8,00	-	8,00	8,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		476,00	154,64	630,64	315,97	221,49	537,46

Point 11 :

FINANCES – Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement pour 2025

En application de l'article L. 2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement.

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Communauté de Communes. Cette procédure permet d'autoriser une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité à son budget en risquant de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation.

Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements du programme concerné. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en volume global mais aussi au niveau des crédits de paiement pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement du projet et des dépenses y afférentes.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Au niveau réglementaire, les AP/CP doivent être votées par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative (Art. R 2311.9 du CGCT). Elles doivent également faire l'objet d'actualisation régulière, notamment en cas d'évolution du coût de l'opération.

En termes de cycle annuel, une délibération d'actualisation et de création d'autorisation de programme sera proposée à minima une fois par an, au moment du vote du Budget primitif, une fois les résultats du compte administratif du dernier exercice écoulé connus. En outre, les crédits de paiement non consommés sur un exercice pourront faire l'objet, soit d'une procédure de restes à réaliser s'ils y sont éligibles, soit faire l'objet d'une nouvelle ventilation sur les exercices suivant, ou alors, ils pourront à nouveau être proposés à inscription pour reprise au budget.

Enfin, il est rappelé que les autorisations de programme et les crédits de paiement sont ouverts au niveau des seules dépenses. Néanmoins, dans un objectif d'information, l'annexe jointe à la délibération mentionne à titre informatif le montant des recettes escompté pour chaque projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. STENGER,

Vu les délibérations n° 2022-033 du 13 avril 2022 et N° 2024-064 du 10 avril 2024 approuvant la création de sept autorisations de programme détaillées comme suit :

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme pour l'exercice 2025 d'un montant global de 36 869 k€ ainsi que la ventilation des crédits de paiement de 2025 à 2028 y afférant tels que figurant dans l'état en annexe du BP 2025 et dans les tableaux ci-dessous.

- La création d'un multi-accueil et d'un périscolaire à Witternheim
- La création de périscolaires à Benfeld dans les secteurs Rohan et Briand.
- La réalisation d'une médiathèque à Rhinau
- La réalisation d'une nouvelle médiathèque à Gerstheim
- La création d'un bassin nordique au centre nautique d'Erstein

- Le programme de nouvelles pistes cyclables
- La création de nouvelles structures périscolaires pour la période 2024-2026 (Hindisheim, Hipsheim, Nordhouse, Gerstheim, Osthouse, Château d'eau et autres périscolaires à Erstein)

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN**

DE PENSE S

N° et intitulé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs (réalisations)	Crédits de paiement			
			2025	2026	2027	2028
AP N°1 CREATION D'UN PERISCOLAIRE ET D'UN MULTI ACCUEIL A WITTERNHEIM	4 161 609,02 €	3 425 509,88 €	736 099,14 €			
AP N°2 CREATION DE PERISCOLAIRES A BENFELD	3 920 336,81 €	1 669 836,81 €	146 800,00 €	49 500,00 €	1 300 000,00 €	754 200,00 €
AP N°3 NOUVELLE MEDIATHEQUE DE RHINAU	1 517 126,40 €	754 288,47 €	762 837,93 €			
AP N°4 NOUVELLE MEDIATHEQUE DE GERSTHEIM	3 213 623,86 €	2 776 993,86 €	436 630,00 €			
AP N°5 CREATION D'UN BASSIN NORDIQUE AU CENTRE NAUTIQUE D'ERSTEIN	5 606 341,49 €	4 789 136,22 €	817 205,27 €			
AP N°6 PISTES CYCLABLES NOUVEAU PROGRAMME 2022-2026	1 685 014,00 €	63 036,00 €	591 878,00 €	860 103,00 €	240 000,00 €	
AP N°7 CREATION DE STRUCTURES PERISCOLAIRES 2024-2026	16 764 941,28 €	396 018,81 €	5 104 022,47 €	6 405 600,00 €	4 066 000,00 €	793 300,00 €
TOTALISATION	36 868 992,86 €	13 874 820,05 €	8 505 472,81 €	7 315 200,00 €	5 626 000,00 €	1 547 500,00 €

RECETTE S

Programme	Total subventions attendues	Réalizations antérieures	Pour mémoire montant des subventions annuelles attendues			
			2025	2026	2027	2028
AP N°1 CREATION D'UN PERISCOLAIRE ET D'UN MULTI ACCUEIL A WITTERNHEIM	1 593 156,00 €	169 385,10 €	1 423 779,90 €			
AP N°2 CREATION DE PERISCOLAIRES A BENFELD	2 034 870,00 €	128 400,00 €	654 470,00 €		813 800,00 €	438 200,00 €
AP N°3 NOUVELLE MEDIATHEQUE DE RHINAU	932 991,00 €	547 377,00 €	385 614,00 €			
AP N°4 NOUVELLE MEDIATHEQUE DE GERSTHEIM	2 081 456,56 €	1 803 783,77 €	277 672,79 €			
AP N°5 CREATION D'UN BASSIN NORDIQUE AU CENTRE NAUTIQUE D'ERSTEIN	2 642 931,00 €	872 473,15 €	1 413 657,85 €	356 800,00 €		
AP N°6 PISTES CYCLABLES NOUVEAU PROGRAMME 2022-2026	299 900,00 €	0,00 €	84 100,00 €	165 800,00 €	50 000,00 €	
AP N°7 CREATION DE STRUCTURES PERISCOLAIRES 2024-2026	9 934 631,00 €	0,00 €	2 729 031,00 €	3 702 300,00 €	2 706 400,00 €	796 900,00 €
TOTALISATION	19 519 935,56 €	3 521 419,02 €	6 968 316,54 €	4 224 900,00 €	3 570 200,00 €	1 235 100,00 €

Point 12 :**FINANCES - Adoption des budget primitifs (budget principal et budgets annexes) 2025**

M. STENGER expose les chiffres arrêtés comme suit :

Budget Principal :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 47 262 717,24 €

Total des recettes de la section de fonctionnement : 49 511 541,54 €

Total des dépenses de la section d'investissement : 13 783 977,30 €

Total des recettes de la section d'investissement : 13 783 977,30 €

DETAIL DES CHAPITRES « OPERATIONS D'EQUIPEMENT »

N° opération d'équipement	Libellé de l'opération	Dépenses			Recettes (pour mémoire)		
		Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles BP 2025	Total BP 2025	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles BP 2025	Total BP 2025
202201	CREATION D'UN PERISCOLAIRE ET D'UN MULTI-ACCUEIL A WITTERNHEIM	21 099,14	715 000,00	736 099,14	705 231,90	718 539,00	1 423 770,90
202203	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A BENFELD SECTEUR ROHAN	0,00	146 800,00	146 800,00	299 600,00	354 870,00	654 470,00
202204	NOUVELLE MEDIATHEQUE DE RHINAU	162 337,93	600 500,00	762 837,93	302 710,00	82 904,00	385 614,00
202205	CREATION D'UN BASSIN NORDIQUE AU CENTRE AQUATIQUE D'ERSTEIN	21 005,27	796 200,00	817 205,27	1 413 657,85	0,00	1 413 657,85
202401	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A NORDHOUSE	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
202402	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A HINDISHEIM	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
202403	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A HIPSHEIM	288 772,47	1 445 000,00	1 733 772,47	0,00	1 070 382,00	1 070 382,00
202404	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A GERSTHEIM	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
202405	CREATION PERISCOLAIRE DU CHATEAU D'EAU A ERSTEIN	0,00	2 570 250,00	2 570 250,00	0,00	1 658 649,00	1 658 649,00
202406	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A OSTHOUSE	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTALISATION		493 214,81	7 073 750,00	7 566 964,81	2 721 199,75	3 885 344,00	6 606 543,75

Budget Cinéma :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 202 990,00 €

Total des recettes de la section de fonctionnement : 202 990,00 €

Total des dépenses de la section d'investissement : 52 125,00 €

Total des recettes de la section d'investissement : 52 125,00 €

Budget Annexe Zones d'Activités :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 15 921 967,24 €

Total des recettes de la section de fonctionnement : 17 415 595,63 €
Total des dépenses de la section d'investissement : 16 866 937,24 €
Total des recettes de la section d'investissement : 16 866 937,24 €

Budget Annexe Ordures Ménagères ERSTEIN :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 2 905 850,00 €
Total des recettes de la section de fonctionnement : 3 700 890,98 €
Total des dépenses de la section d'investissement : 474 708,80 €
Total des recettes de la section d'investissement : 474 708,80 €

Budget Annexe Ordures Ménagères SMICTOM :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 3 629 630,02 €
Total des recettes de la section de fonctionnement : 3 629 630,02 €
Total des dépenses de la section d'investissement : 13 452,06 €
Total des recettes de la section d'investissement : 13 452,06 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. STENGER,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,

Vu la tenue du Débat d'orientation budgétaire en date du 19 mars 2025,

Vu le Rapport de Présentation du Budget Primitif 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 5 mars 2025 et celui du Bureau des Maires rendu le 2 avril 2025,

ADOpte les Budgets Primitifs 2025 arrêté aux chiffres suivants :

Budget Principal :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 47 262 717,24 €
Total des recettes de la section de fonctionnement : 49 511 541,54 €
Total des dépenses de la section d'investissement : 13 783 977,30 €
Total des recettes de la section d'investissement : 13 783 977,30 €

DETAIL DES CHAPITRES « OPERATIONS D'EQUIPEMENT »

N° opération d'équipement	Libellé de l'opération	Dépenses			Recettes (pour mémoire)		
		Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles BP 2025	Total BP 2025	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles BP 2025	Total BP 2025
202201	CREATION D'UN PERISCOLAIRE ET D'UN MULTI-ACCUEIL A WITTERNHEIM	21 099,14	715 000,00	736 099,14	705 231,90	718 539,00	1 423 770,90
202203	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A BENFELD SECTEUR ROHAN	0,00	146 800,00	146 800,00	299 600,00	354 870,00	654 470,00
202204	NOUVELLE MEDIATHEQUE DE RHINAU	162 337,93	600 500,00	762 837,93	302 710,00	82 904,00	385 614,00
202205	CREATION D'UN BASSIN NORDIQUE AU CENTRE AQUATIQUE D'ERSTEIN	21 005,27	796 200,00	817 205,27	1 413 657,85	0,00	1 413 657,85
202401	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A NORDHOUSE	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
202402	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A HINDISHEIM	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
202403	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A HIPSHEIM	288 772,47	1 445 000,00	1 733 772,47	0,00	1 070 382,00	1 070 382,00
202404	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A GERSTHEIM	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
202405	CREATION PERISCOLAIRE DU CHATEAU D'EAU A ERSTEIN	0,00	2 570 250,00	2 570 250,00	0,00	1 658 649,00	1 658 649,00
202406	CREATION D'UN PERISCOLAIRE A OSTHOUSE	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTALISATION		493 214,81	7 073 750,00	7 566 964,81	2 721 199,75	3 885 344,00	6 606 543,75

Budget Cinéma :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 202 990,00 €
 Total des recettes de la section de fonctionnement : 202 990,00 €
 Total des dépenses de la section d'investissement : 52 125,00 €
 Total des recettes de la section d'investissement : 52 125,00 €

Budget Annexe Zones d'Activités :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 15 921 967,24 €
 Total des recettes de la section de fonctionnement : 17 415 595,63 €
 Total des dépenses de la section d'investissement : 16 866 937,24 €
 Total des recettes de la section d'investissement : 16 866 937,24 €

Budget Annexe Ordures Ménagères ERSTEIN :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 2 905 850,00 €
 Total des recettes de la section de fonctionnement : 3 700 890,98 €
 Total des dépenses de la section d'investissement : 474 708,80 €
 Total des recettes de la section d'investissement : 474 708,80 €

Budget Annexe Ordures Ménagères SMICTOM :

Total des dépenses de la section de fonctionnement :	3 629 630,02 €
Total des recettes de la section de fonctionnement :	3 629 630,02 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	13 452,06 €
Total des recettes de la section d'investissement :	13 452,06 €

Point 13 :

FINANCES – Mise à jour du plan de financement du projet Péri-scolaire « Château d'Eau » à Erstein

Suite aux derniers chiffres communiqués par nos partenaires, le plan de financement prévisionnel relatif au projet Péri-scolaire « Château d'Eau » à Erstein est mis à jour comme suit :

DÉPENSES	MONTANT RT	%	RESSOURCES	Montant RT	%
Acquisitions Immobilières		0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
Lot unique bâtiment et préaux			- Union européenne		0,00 %
TRAVAUX (détailler les différents postes)			- ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %
Position 1 Installation de chantier	10 202,68 €	0,51 %	- ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	593 829,54 €	30,00 %
Position 2 Terrassement	27 740,37 €	1,40 %	- ÉTAT autre (préciser) :	0,00 €	0,00 %
Position 3 Bâtiment	534 355,70 €	26,90 %	- Région	198 609,85 €	10,00 %
Position 4 Châssis	41 093,41 €	2,07 %	- Département	297 914,77 €	15,00 %
Position 5 Portes extérieures	33 121,85 €	1,67 %	- Région FEADER	99 304,92 €	5,00 %
Position 6 Revêtement intérieurs : sols	34 210,97 €	1,72 %	- Région climaxion	99 304,92 €	5,00 %
Position 7 Revêtements intérieurs : murs	32 085,98 €	1,62 %	- Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)		0,00 %
Position 8 Revêtements intérieurs : plafond	29 211,87 €	1,47 %	- Aides publiques indirectes		0,00 %
Position 9,A Menuiseries intérieures	30 119,35 €	1,52 %	- Autres		0,00 %
Position 9,B Mobiliers	48 851,35 €	2,46 %			
Position 10 Bardage de façades	85 046,43 €	4,28 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	1 290 964,01 €	65,00 %
Position 11 Préau parvis	17 762,50 €	0,89 %	Autofinancement	496 524,62 €	25,00 %
Position 12 Préau cour	46 163,25 €	2,32 %	Fonds propres		0,00 %
Position 13 Aménagements extérieurs	37 236,65 €	1,87 %	Emprunts (2)		0,00 %
Position 14 Nettoyage de fin de chantier	2 875,00 €	0,14 %	Crédit-bail		0,00 %
Position 15 Assainissement réseaux enterrés	33 628,80 €	1,69 %			
Position 16 Fondations	74 339,44 €	3,74 %			
Position 17 Plomberie / sanitaires	79 546,83 €	4,01 %			
Position 18 chauffage / Ventilation	157 661,90 €	7,94 %			
Position 19 Electricité / SSI	229 184,91 €	11,54 %			
Position 20 Panneaux photovoltaïques	43 685,76 €	2,20 %			
Position 21 cuisine	63 715,00 €	3,21 %			
TOTAL MARCHES TRAVAUX	1 691 840,00 €	85,18 %			
Raccordements	70 000,00 €	3,52 %			
Missions et études diverses	32 779,00 €	1,65 %			
Maîtrise d'œuvre	155 871,48 €	7,85 %			
Aléa et imprévus	35 608,00 €	1,79 %	Autres - aides privées (CAF par ex.) (2)	198 609,85 €	10,00 %
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	695 134,47 €	35,00 %
TOTAL DÉPENSES	1 986 098,48 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	1 986 098,48 €	100,00 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé du Président

Vu la délibération du 26 juin 2024 approuvant le plan de financement initial,

Vu la délibération du 16 octobre 2024 modifiant le plan de financement,

APPROUVE le plan de financement relatif au Péricolaire « Château d'Eau » à Erstein mis à jour suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières		0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
Lot unique bâtiment et préaux			- Union européenne		0,00 %
TRAVAUX (détailler les différents postes)			- ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %
Position 1 Installation de chantier	10 202,68 €	0,51 %	- ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	595 829,54 €	30,00 %
Position 2 Terrassement	27 740,37 €	1,40 %	- ÉTAT autre (préciser) :	0,00 €	0,00 %
Position 3 Bâtiment	534 355,70 €	26,90 %	- Région	198 609,85 €	10,00 %
Position 4 Châssis	41 093,41 €	2,07 %	- Département	297 914,77 €	15,00 %
Position 5 Portes extérieures	33 121,85 €	1,67 %	- Région FEADER	99 304,92 €	5,00 %
Position 6 Revêtement intérieurs : sols	34 210,97 €	1,72 %	- Région climaction	99 304,92 €	5,00 %
Position 7 Revêtements intérieurs : murs	32 085,98 €	1,62 %	- Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)		0,00 %
Position 8 Revêtements intérieurs : plafond	29 211,87 €	1,47 %	- Aides publiques indirectes		0,00 %
Position 9,A Menuiseries intérieures	30 119,35 €	1,52 %	- Autres		0,00 %
Position 9,B Mobiliers	48 851,35 €	2,46 %			
Position 10 Bardage de façades	85 046,43 €	4,28 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	1 290 964,01 €	65,00 %
Position 11 Préau parvis	17 762,50 €	0,89 %	Autofinancement		
Position 12 Préau cour	46 163,25 €	2,32 %	Fonds propres	496 524,62 €	25,00 %
Position 13 Aménagements extérieurs	37 236,65 €	1,87 %	Emprunts (2)		0,00 %
Position 14 Nettoyage de fin de chantier	2 875,00 €	0,14 %	Crédit-bail		0,00 %
Position 15 Assainissement réseaux enterrés	33 628,80 €	1,69 %			
Position 16 Fondations	74 339,44 €	3,74 %			
Position 17 Plomberie / sanitaires	79 546,83 €	4,01 %			
Position 18 chauffage / Ventilation	157 661,90 €	7,94 %			
Position 19 Electricité / SSI	229 186,91 €	11,54 %			
Position 20 Panneaux photovoltaïques	43 685,76 €	2,20 %			
Position 21 cuisine	63 715,00 €	3,21 %			
TOTAL MARCHES TRAVAUX	1 691 840,00 €	85,18 %			
Raccordements	70 000,00 €	3,52 %			
Missions et études diverses	32 779,00 €	1,65 %			
Maîtrise d'œuvre	155 872,48 €	7,85 %			
Aléa et imprévus	35 608,00 €	1,79 %	Autres - aides privées (CAF par ex.) (2)	198 609,85 €	10,00 %
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	695 134,47 €	35,00 %
TOTAL DÉPENSES	1 986 098,48 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	1 986 098,48 €	100,00 %

Point 14 :

ECONOMIE – Attribution d'une subvention à l'association AC:TIONS pour l'évènement « Route de l'Industrie »

M. ISSENHUTH expose que le réseau AC:TIONS, association d'entreprises industrielles du Centre Alsace, organise la première édition de la Route de l'Industrie.

Cette manifestation a permis de faire découvrir au grand public, et en particulier aux publics scolaires et en recherche d'emploi, les diverses industries présentes sur notre territoire. C'est du 31 mars au 4 avril 2025 que cet évènement a mis en lumière la richesse et la diversité du secteur industriel à l'échelle du Centre Alsace.

À l'échelle de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, plusieurs acteurs industriels ont eu l'opportunité d'ouvrir leurs portes au grand public. Ainsi, de nombreux établissements scolaires, tels que des lycées et collèges, ont pu sensibiliser leurs élèves à la découverte des métiers de l'industrie.

Dans le cadre de la bonne réalisation de l'évènement "Route de l'Industrie", l'association AC:TIONS sollicite notre concours en qualité de partenaire public, en vue de l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. ISSENHUTH,

Vu les crédits inscrits au chapitre 65 du BP 2025,

ATTRIBUE une subvention de 3000 € à l'association AC:TIONS pour son évènement "Route de l'Industrie »,
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'octroi de la subvention susmentionnée

Point 15 :

DEVELOPPEMENT DURABLE – Attribution d'une subvention à l'Amicale des Apiculteurs de Benfeld et Environs pour l'achat de pièges pour lutter contre le frelon asiatique

M. SCHULTZ expose que la CCCE a rencontré l'Amicale des Apiculteurs de Benfeld et Environs, la Fédération des Syndicats d'Apiculteurs du Bas-Rhin et le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles du Bas-Rhin le 07 mars dernier suite à leurs demandes.

Ces différentes organisations ont alerté la CCCE sur le risque de prolifération rapide du frelon asiatique sur le territoire de la CCCE dans les prochaines années à venir si aucune action n'était entreprise.

Le cycle de vie :

Le frelon asiatique doit, chaque année, refonder l'ensemble de ses nids qu'il a abandonné à la fin de l'automne. L'idée est donc d'attraper les reines à la sortie de leur hibernation, juste avant qu'elles ne puissent construire leurs premiers nids primaires (nid allant de 5 à 10cm de diamètre), et démarrer leur cycle de développement jusqu'à la construction des nids secondaires beaucoup plus gros et problématiques (nid pouvant atteindre 1 mètre de diamètre et abriter 1 500 frelons).

Les risques :

Les frelons en groupe peuvent attaquer les personnes et leur piqûre est très douloureuse et peut entraîner des réactions allergiques.

Les frelons sont des prédateurs d'insectes, dont les abeilles. Ce qui peut occasionner de grosses pertes pour les apiculteurs et avoir un impact négatif sur l'équilibre écologique des milieux.

L'Amicale des Apiculteurs de Benfeld et Environs a proposé d'agir rapidement ce printemps en posant des pièges sur le territoire notamment autour des ruchers et des endroits où la présence du frelon asiatique a déjà été observée.

Pour cela, l'association envisage l'acquisition de 150 pièges pour un montant de 2 794 €.

La CEA accorderait une subvention de 1 500 € à l'amicale, tandis que la CCCE financerait le solde, soit 1 294 €.

Des réunions et mails de communication auprès des communes et habitants avec le relais et l'appui de la CCCE seront également réalisés.

Cette communication visera à sensibiliser les élus et les habitants sur le sujet, mais également à recenser les volontaires pour la pose et le suivi des pièges aux endroits stratégiques identifiés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. SCHULTZ,

Vu les crédits inscrits au chapitre 65 du BP 2025,

AUTORISE le versement d'une subvention de 1 294€ à l'amicale des apiculteurs de Benfeld et environs pour aider à l'achat de 150 pièges à disposer sur le territoire ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'octroi de la subvention mentionnée

Point 16 :

SPORT – Attribution d'une dotation de bons d'entrées gratuites pour le Centre Aquatique Intercommunal aux écoles du territoire

M. KLETHI informe que depuis le transfert du centre aquatique à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, des entrées gratuites ont été délivrées par l'établissement. L'objectif était motivé par la promotion de la structure via l'attribution de bons d'entrée.

2017-2019 : Service Sport de la Ville d'ERSTEIN

2020-2021 : Années COVID pas de demandes

2022-2024 : 21 demandes traitées exclusivement des groupements scolaires du territoire ayant fait la demande (courriers, mails) dans le cadre de lots pour une tombola.

1. Attribution gratuite

Dans notre cas de figure, l'action se cantonnerait, comme par le passé, par une attribution exclusive aux écoles du territoire organisant une kermesse ou autres manifestations scolaires.

Le maintien de la délivrance de billets gratuits présente les avantages suivants :

A. Encouragement à la pratique sportive

Incitation à la natation, lutte contre la sédentarité.

B. Accessibilité et égalité des chances

Offre une activité gratuite, démocratisation de l'accès aux infrastructures sportives.

C. Dynamisation des événements scolaires

Attractivité des kermesses, participation et engagement.

D. Valorisation des équipements intercommunaux

Promotion du centre aquatique, utilisation des infrastructures existantes.

E. Impact positif sur l'éducation et le bien-être

Apprentissage ludique, renforcer les liens sociaux.

F. Image positive de la collectivité

Soutien aux initiatives scolaires, engagement en faveur du sport pour tous.

2. Proposition de la déclinaison de la délivrance de billets gratuits

Le territoire compte 26 regroupements scolaires (primaire et/ou maternelle), il est proposé d'attribuer équitablement 3 bons d'entrées par école sur demande et après vérification de cette dernière, ainsi que la validité de l'organisation d'une kermesse ou manifestation scolaire.

Le bon se compose de la manière suivante :

- 2 entrées adultes d'une valeur de 10,40€
- 2 entrées enfants d'une valeur de 7,00€
- **Montant total par bon de 17,40€**

Recensement des groupes scolaires du territoire :

Communes	Primaire	Maternelle	Prim. et Mater.	TOTAL
Benfeld	2	2		
Bolsenheim/Utten			1	
Boofzheim			1	
Erstein	2	2		
Friesenheim/Witter			1	
Gerstheim	1	1		
Herbsheim			1	
Hindisheim			1	
Hipsheim/Ichtrat.			1	
Kertzfeld			1	
Kogenheim			1	
Limersheim			1	
Matzenheim			1	
Nordhouse			1	
Obenheim			1	
Osthouse			1	
Rhinau	1	1		
Rossfeld			1	
Sand			1	
Schaeffersheim			1	
Sermersheim			1	
Uttenheim			1	
Westhouse			1	
	6	6	19	31

Soit 31 demandes potentielles multipliées par trois (3) bons pour un montant total de 93 bons par an, soit un montant prévisionnel valorisé à 1620,18€ par an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. KLETHI,

ATTRIBUE une dotation de bons d'entrées gratuites pour le Centre Aquatique Intercommunal aux écoles du territoire conformément au tableau ci-dessus pour un montant maximum de 1620,18 €.

DIVERS – Prochaines réunions

- Prochain Bureau le 7 mai 2025
- Prochain Conseil le 21 mai 2025

Plus aucun point n'étant soulevé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h01.

Le Président, Alain STENGER et Sandrine BOHN remercient Damien KRETZ et Valentin JUCHERT pour le travail réalisé sur le budget.

Le Président avec Mme BOHN remercie aussi l'ensemble des services pour leur contribution dans la confection de ce budget qui a démarré en 2024.

Le Président remercie Nicole et Fiona, agents d'accueil, pour leur aide dans la partie conviviale de la soirée.

Le Secrétaire de Séance,
Benoît DINTRICH



Le Président,
Stéphane SCHAAL

